



Payment Voucher

Office: HTI10 Haiti
Voucher Number: 00111387 Date: 16/2/2018
Type: Regular
Invoice Reference: 2ND TRANCHE ACCORD AVEC EBA Date: 16/2/2018
PO Reference: Date:

Vendor ID: 000009184
Name: RASAMBLEMAN PEYZIAN FILIBE
Address: RUE PHILIBERT
FERRIER

Payment Details

Action	Status	Payment ID	Method	Bank	Country	LC Amount	Cur	USD Amount
Schedule	Paid	2521006111	FGT	CITIBANK N.A. HAITI	HTI	2,100,340.00	HTG	32,825.66

Distribution Lines

Description: 2ND TRANCHE ACCORD AVEC EBA

Project	Activity	Impl Agency	Fund	Donor	Dept	Op Unit	Account	LC Amount	Cur	Rate	USD Amount
00100173	ACTIVITY3	001981	30000	11776	50803	HTI	72605	192,000.00	HTG	63.98	3,000.72
00090545	ACTIVITY2	001981	62000	10003	50805	HTI	72605	1,908,340.00	HTG	63.98	29,824.94

Received By _____

Signature _____

Date _____





Demande de Paiement Direct

Bureau - Projets DIM - Projets NIM - Lignes PNUD Lettre d'accord



Du :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES	Au:	Bureau du PNUD
Chef de Projet :	Gerald Neuvieme <i>NG Neuvieme</i>	Directeur adjoint P/O	Martine Therer/ Safiou Eso Ouro-Doni <i>M. Therer</i>
Signature et date	<i>19/02/18</i>	Signature et date	<i>20/2/2018</i>
		Chef d'unité	
		Signature et date	

Objet: Demande de Paiement Direct

Conformément aux activités du Plan de Travail Annuel, nous demandons que le PNUD effectue le paiement suivant :

Numéro du projet :	00090545		
Titre du projet :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES		
Montant total :	2,100,340.00	Monnaie:	<input checked="" type="checkbox"/> Gourdes <input type="checkbox"/> USDollars <input type="checkbox"/> Autres
Motif du paiement :	Deuxieme decassement dans le cadre de l'accord en micro capital _Post Irma		
Nom du fournisseur(vendor) :	RASANBLEMAN PEYZAN FILIBE (RPF)		
No du fournisseur (vendor) :	0000009184	No du contrat :	
No de la facture :		No du bon de commande (PO)	
No du voucher	00111387	No du reçu (receipt)	
Mode de paiement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input checked="" type="checkbox"/> Transfert bancaire local	<input type="checkbox"/> Transfert bancaire Intl (EFT)

Distribution des coûts

GL Unit	Oper. Unit	Dept	Fund	Impl. Agent	Donor	BU	Project	Activity	Account	Amount
UNDP1	HTI	50805	62000	001981	10003	HTI10	00090545	2	72605	1,908,340.00
UNDP1	HTI	50803	30000	001981	11776	HTI10	00100173	3	72605	192,000.00

Certification des responsables de la préparation et de l'approbation de la requête

- Ce paiement n'a pas déjà été effectué;
- Ce paiement est conforme au Plan annuel de travail;
- Ce paiement est couvert par des fonds disponibles au budget du projet;
- Ce paiement concerne des biens et services fournis à la satisfaction de « requesting agency »;
- Les documents justificatifs nécessaires sont annexés à ce formulaire et disponibles pour l'audit.

Aucune rature ne sera acceptée

Rassembleman Payizan Filibè (RPF)

Philbert, Fort Liberté, Haïti, Tel : 42153614

Philbert, le 15 Février 2018

Mme Yvonne Helle
Directrice de pays
PNUD-HAITI
En ses Bureaux

Objet: Soumission du rapport intermédiaire et demande de décaissement de la seconde tranche

Référence: PID81100

Mme la Directrice de pays,

Rassembleman Payizan Filibè (RPF) vous présente ses compliments et a l'avantage de vous soumettre le rapport intermédiaire des activités conformément au contrat intitulé "Appui aux Activités de Pêche a Philbert." signé entre nos deux (2) institutions dans le cadre du projet Adaptation Basée sur les Ecosystèmes (AbE).

Comme stipulé à l'article 3.1 de l'accord de subvention, (RPF) en profite pour solliciter le décaissement de la seconde tranche d'un montant de **Deux Millions Cent Mille Trois Cent Quarante et zéro centime (2, 100,340.00)**.

Rassembleman Payizan Filibè (RPF) saisit cette opportunité pour vous renouveler, madame la Directrice de pays, l'assurance de sa parfaite collaboration.



Emmanuel Jose
Emmanuel Jose, Président

REF : 18/017-5

Le 8 février 2018

Monsieur le Coordonnateur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous confirmer que le PNUD, dans le cadre de son projet « Accroître la sécurité humaine dans la gestion des risques de catastrophe en Haïti » se propose d'allouer des fonds additionnels à hauteur de 192,000.00 HTG à votre organisation afin d'augmenter la résilience des communautés ciblées par vos interventions.

Ce financement servira, comme discuté au préalable, à augmenter le nombre de kilomètres de ravines à traiter et à former les membres de votre organisation. En effet, le renforcement des capacités des organisations de la société civile constitue une priorité du projet de renforcement de la sécurité humaine partagée par votre organisation.

Afin de formaliser cette entente, nous devons amender l'accord signé le 13 novembre 2017. À l'exception de l'article III et des sections B et C de l'accord qui seront modifiés, les autres termes et conditions demeurent inchangés et restent en vigueur.

Si cette proposition rencontre votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer deux copies de la présente et de les retourner dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, les assurances de ma haute considération.

P.O. La Directrice de pays,

Yvonne Helle

Pj : Fiche du projet sécurité humaine
Budget supplémentaire et fiche des interventions additionnelles
Articles II et III de l'accord de subvention en micro capital

Lu et Approuvé :

Jose EMMANUEL
Coordonnateur
Rassembleman Peyizan Filibè (RPF)
Philibert, Ferrier, Haïti





Annexes

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds au RPF dans la limite de **Quatre Millions Neuf Cent Soixante Deux Mille Huit Cent Cinquante gourdes et 00/100 (4,962,850.00 HTG)** selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par le RPF des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C].

Un Million Neuf Cent Huit Mille Trois Cent Quarante gourdes et 00/100 (1,908,340.00 HTG) à la signature de l'Accord de subvention.

Deux Millions Cent Mille Trois Cent Quarante gourdes et 00/100 (2,100,340.00 HTG) à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée

Neuf Cent Cinquante Quatre Mille Cent Soixante Dix gourdes et 00/100 (954,170.00 HTG) à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée

Les demandes de décaissement seront formulées lorsque l'institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé.

JE
H

B. BUDGET

À PRÉPARER PAR L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. LE PRÉSENT BUDGET SERA SOUMIS À L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR

BUDGET DU PROJET DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

Numéro du Projet : PID81100

Date : _____

Titre du Projet : *Appui aux activités de pêche à Philibert (Lagons aux Bœufs)*

Nom de l'institution bénéficiaire : Rasanbleman Peyizan Filibé (RPF)

Montant initial des fonds prévus par l'Accord : **4,770,850.00 HTG**

Montant additionnel 192,000.00 HTG

Montant total de l'accord : 4,962,850.00 HTG

Date de l'Accord : _____

BUDGET DU PROJET (4,962,850.00 HTG)

PÉRIODE ALLANT DU 20 novembre 2017 AU 19 juin 2018

Rubrique générale de dépense	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	TOTAL
1- Mobilisation communautaire	141,400.00	141,400.00	70,700.00	353,500.00
2. Formation	417,800.00	417,800.00	208,900.00	1,044,500.00
3. Matériel de formation	28,800.00	28,800.00	14,400.00	72,000.00
4- Acquisition matériel de perche	428,120.00	428,120.00	214,060.00	1,070,300.00
5. Construction de 50 cages	469,200.00	469,200.00	234,600.00	1,173,000.00
6. personnel	315,200.00	315,200.00	157,600.00	788,000.00
7. Frais divers	107,820.00	107,820.00	53,910.00	269,550.00
8. Financement additionnel		192,000.00		192,000.00
TOTAL	1,908,340.00	2,100,340.00	954,170.00	4,962,850.00

- * Veuillez noter que toutes les lignes budgétaires concernent uniquement les coûts liés aux activités du projet.
** Ces rubriques budgétaires et le nombre de tranches ne constituent que des suggestions. Le Bénéficiaire peut en choisir d'autres qui reflètent mieux ses postes de dépenses et ses besoins.

JE
H

C. Objectifs de performance de l'institution bénéficiaire

NOM DE L'INSTITUTION BENEFICIAIRE : Rasanbleman Peyizan Filibè (RPF)

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	MOIS 1		MOIS 2		MOIS 3		MOIS 4	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
Renforcement des capacités techniques des pêcheurs par la participation dans 5 séances de formation	0	Réalisation (1) d'une séance de formation	Une (1) séance de formation	Réalisation de deux (2) séances de formation		Réalisation (1) d'une séance de formation		Réalisation (1) d'une séance de formation	
Confection de 50 cages	0	50 cages	0 cage						
Création de 1753 emplois temporaires	0	438 emplois	230 emplois	438 emplois		438 emplois		Créer 438 emplois	
Production de 75,000 livres de poissons additionnels	0	0 livre		37,500 livres de poissons additionnels		Produire 56,250 livres de poissons additionnels		Produire 75,000 livres de poissons additionnels	
Former 200 personnes sur des thématiques relatives à la sécurité humaine (avenant)				100%					

JE
*

Micros projets post Irma dans le Nord-est				
Budget previsionnel extension				
Soumis par: Rasanbleman Peyizan Filbe (RPF)				
Date: 24-01-2018				
Titre du Projet : Appui aux activites de peche a PHILIBERT				
Lignes budgetaires	unité	Quantité	Coût unitaire (en gourdes)	Coût total (en gourdes)
6. FORMATION ET CONCERTATION				
2.1.Frais de restauration des participants	Pers-jour	240	400.00	96,000.00
2.2.Logistique(materiel,salle,production)	ff	1	24,000.00	24,000.00
2.3.Frais consultant formateur	Pers-jour	3	24,000.00	72,000.00
Sous-total formation				192,000.00
8. Total des coûts éligibles de l'action				192,000.00

- 3- Formation de 200 riverains sur les thématiques suivantes :
- Importance de l'approche sécurité humaine
 - Droits de la personne et protection sociale.
 - Adaptation basée sur les écosystèmes vs pratiques agricoles et gestion de l'environnement
 - Leadership et résilience communautaires

J.E
H



ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PNUD ET LE RASSEMBLEMENT PEYIZAN FILIBE (RPF) POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, « l'Accord ») conclu entre le PNUD et l'institution bénéficiaire (Rassemblement Peyizan Filibè)

CONSIDERANT que le Programme des Nations unies pour le développement (« le PNUD ») est le Partenaire de réalisation et est chargé de la gestion du projet défini dans le descriptif de projet PID81100 et Amélioration de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux menaces anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants (ABE) (ci-après, « le Projet »), réalisé à la demande du gouvernement d'Haïti ;

CONSIDERANT que le PNUD souhaite fournir un financement au RPF dans le contexte d'un Projet et selon les conditions ci-après définies, et

CONSIDERANT que le RPF est prête et disposée à accepter un tel financement du PNUD par l'intermédiaire de l'administration du PNUD pour les activités susmentionnées et selon lesdites conditions.

EN CONSEQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

I. Responsabilités de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

1.1 Le RPF s'engage à : 1) entreprendre les activités décrites dans son **Plan de travail**, son **Budget** (ci-joints), et ses mises à jour relatives au versement ultérieur des fonds par **tranches** ; 2) fournir des rapports trimestriels au Comité directeur ; et 3) fournir des Comptes de Résultat et Bilan annuels audités. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance par un prestataire technique au RPF, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels [Section C].

1.2 Le RPF s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si le RPF s'abstient de s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont définies à l'article 1.1 ou [optionnel] d'atteindre au moins 70 % de l'un des objectifs de performance fixés au titre d'une quelconque année, le Comité directeur sera fondé à suspendre le versement de toute autre micro-subvention. Une telle suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que le RPF atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, s'il le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à le RPF au cours de la période de suspension.

1.3 Le RPF s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le **20 novembre 2017** et expirera le **19 mai 2018**, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds au RPF dans la limite de **Quatre Millions Sept Cent Soixante Dix Mille Huit Cent Cinquante gourdes et 00/100 (4,770,850.00 HTG)** selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par le RPF des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C].

Un million Neuf Cent Huit Mille Trois Quarante gourdes et 00/100 (1,908,340.00 HTG) soit 40% à la signature du présent Accord.

Un million Neuf Cent Huit Mille Trois Quarante gourdes et 00/100 (1,908,340.00 HTG) soit 40% à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée

Neuf Cent Cinquante Quatre Mille Cent Soixante Dix gourdes et 00/100 (954,170.00 HTG) soit 20% à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée.

Les nouvelles demandes de décaissement seront formulées lorsque l'institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé.

A la fin du projet, l'institution bénéficiaire soumettra le rapport final narratif et financier sur la totalité du montant de l'accord.

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire de le RPF dont les références sont les suivantes :

NOM DE LA BANQUE	:SOGEBANK
SWIFT	: SOGHHTPP
NOM DU COMPTE	: Rasanbleman Peyizan Filibè (RPF)
NUMERO DU COMPTE	: 1306015544
ADRESSE DE LA BANQUE	: Rue 10 A Cap Haitien, Haiti

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par le RPF pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

IV. Registres, informations et rapports

- 4.1 Le RPF devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.
- 4.2 Le RPF devra fournir, compiler et mettre à tout moment à la disposition du Partenaire de réalisation et du PNUD tout document ou information, oral ou écrit, dont le PNUD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par le RPF.
- 4.3 Sous soixante jours à compter de l'achèvement des activités du projet, le RPF devra fournir au Partenaire de réalisation et au PNUD un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les salaires, les déplacements et les fournitures) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre, en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe I.
- 4.5 Toute correspondance ultérieure concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée :

Pour le PNUD :

Madame Yvonne HELLE
Directrice Principale du PNUD - Haïti
Bureau du PNUD
#14, Rue Reimbold, Bourdon, Code Postal : HT6111.
Port-au-Prince HT6111 – Haïti (W.I.)

Pour le RPF :

Jose EMMANUEL
Coordonnateur RPF
Philibert, Ferrier, Haiti

V. Conditions générales

5.1 Le présent Accord et les annexes ci-jointes forment l'ensemble de l'Accord conclu entre le RPF et le Partenaire de réalisation, et remplacent et annulent le contenu de tout autre accord et /ou négociation, verbal ou écrit, concernant l'objet du présent Accord.



5.2 Le RPF devra réaliser toutes les activités décrites dans son Plan de travail de manière assidue et efficace. Sauf clauses expresses du présent Accord, il est entendu que le RPF détiendra le contrôle exclusif de l'administration et de la mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 1.1 ci-dessus et que le Partenaire de réalisation et le PNUD ne devront pas s'immiscer dans l'exercice de ce contrôle. Néanmoins, la qualité des travaux et les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs desdites activités seront soumis à l'examen du Comité directeur. Si à quelque moment que ce soit, le Comité directeur n'est pas satisfait de la qualité du travail ou des progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs, le Comité directeur pourra (i) suspendre le versement des fonds tant qu'il estimera que la situation n'aura pas été corrigée; ou (ii) déclarer le présent Accord résilié par notification écrite au RPF, comme il est dit au paragraphe 5.7 ci-dessous; et/ou chercher toute autre solution s'avérant nécessaire. L'appréciation du Comité directeur concernant la qualité des travaux effectués et les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs sera incontestable et aura force obligatoire vis-à-vis de le RPF s'agissant des paiements futurs.

5.3 Le Partenaire de réalisation et le PNUD n'assument aucune responsabilité relative à la vie, la santé, la sécurité, ou le transport des personnes, ou toute autre forme d'assurance apparaissant comme nécessaire ou souhaitable aux fins du présent Accord pour toute personne entreprenant des activités dans le cadre des présentes. Ces responsabilités incombent au RPF.

5.4 Les droits et les obligations de le RPF sont limités par les modalités et conditions du présent Accord. En conséquence, le RPF et le personnel dispensant des services en son nom ne pourront pas prétendre à d'autres avantages, paiements, indemnités ou privilèges que ceux qui sont expressément prévus par le présent Accord.

5.5 Le RPF sera seule responsable des réclamations de tiers découlant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution du présent Accord, et en aucun cas le Partenaire de réalisation et le PNUD ne pourront être tenus responsables de telles réclamations.

5.6 Les éléments d'actif (Matériel) financés par les fonds versés par le PNUD au RPF demeureront, jusqu'à la fin du projet, la propriété du PNUD qui déterminera alors leur utilisation la plus appropriée. Lorsque le RPF aura assumé ses responsabilités en vertu du présent Accord, et lorsqu'il sera déterminé qu'une mise à disposition de ces actifs contribuera à la viabilité de ses activités, le PNUD remettra normalement ces actifs au RPF. Ces éléments d'actif devront être utilisés aux fins spécifiées dans le Plan de travail pendant toute la durée du présent Accord.

5.7 L'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent Accord avant son expiration par notification écrite à l'autre partie en respectant un préavis écrit de trente (30) jours. Dans ce cas, le RPF devra rapidement restituer au PNUD tous les fonds inutilisés conformément aux dispositions du paragraphe 5.6 ci-dessus.

5.8 Le RPF reconnaît que le Partenaire de réalisation, le PNUD et leurs représentants n'ont fait aucune promesse, réelle ou implicite, de financement, en dehors des montants spécifiés dans le présent Accord de financement par tranches. Bien que les documents afférant au projet puissent donner une indication sur le montant total des ressources susceptibles d'être mises à la disposition du RPF, les décaissements effectifs seront fonction de l'atteinte des objectifs de performance par le RPF. Si une partie des fonds est restituée au Partenaire de réalisation et au PNUD, ou si le présent Accord est résilié, le RPF reconnaît que le Partenaire de réalisation et le PNUD n'auront plus aucune obligation vis-à-vis d'elle du fait d'une telle restitution ou résiliation.

5.9 Aucune modification apportée au présent Accord, renonciation à l'une de ses dispositions ou disposition contractuelle additionnelle ne pourra être valide ou exécutoire à moins d'avoir été préalablement approuvée par écrit par les parties au présent Accord, ou par leurs représentants dûment habilités à cette fin, sous forme d'un avenant au présent Accord, dûment signé par les parties contractantes.

5.10 Toute contestation ou réclamation découlant du présent Accord ou toute violation de celui-ci, devra, à moins d'être réglée par négociation directe, être tranchée conformément au Règlement d'arbitrage en vigueur de la CNUDCI. Si, au cours d'une telle négociation directe, les parties souhaitent parvenir à un règlement amiable d'une telle contestation ou réclamation au moyen d'une conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation en vigueur de la CNUDCI.

Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel l'arbitrage en règlement final d'une telle contestation ou réclamation.

5.11 Aucune disposition du présent Accord ou relative à celui-ci ne pourra être considérée comme emportant renonciation à quelque privilège ou immunité que ce soit des Nations unies ou du PNUD.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment habilités à représenter le Partenaire de réalisation et le RPF, respectivement, ont signé en leur nom le présent Mémoire d'Accord aux dates indiquées en dessous de leurs signatures respectives.

Au nom du PNUD:


Nom : Yvonne HELLE

Titre : Directrice Principale PNUD-HAITI

Date: 10/11/17

Au nom du RPF:


Nom : Jose EMMANUEL

Titre : Coordonnateur RPF

Date: 13/11/2017





Ministère de l'Environnement



Projet d'Appui aux activités de Pêche à Philibert

RAPPORT D'AVANCEMENT No : 1

15 Janvier 2018

Rasanbleman Peyizan Filibè

RPF

Numéro du Projet: PID81100
 Titre du Projet: Appui aux activités de Peche àPhilibert
 Nom de l'Organisation Bénéficiaire de la Subvention: Rasanbleman PeyizanFilibè (RPF)
 Personne-contact au sein de l'Organisation Bénéficiaire: Jose Emmanuel
 Cout total du Projet (en Gourdes) : 4,770,850
 Montant de la subvention du PMF (en USD) : 78,210,00
 Durée du projet (en mois) : 6 mois
 Date de commencement du Projet : 20 Novembre 2017
 Rapport n° : 1

Les rapports d'avancement doivent présenter 2 parties :

Rapport Narratif – Le partenaire rapporte les réalisations sur la période couverte par le compte rendu, les problèmes/difficultés rencontrés sur la nécessité de changer la durée ou les activités du projet.

Rapport Financier – Spécifier comment les fonds ont été dépensés. Ce rapport prend la forme de 2 tableaux: *Tableau 1. Dépenses détaillées* and *Tableau 2. Dépenses cumulées*. Il inclut aussi votre requête d'apporter des changements dans le budget.

PART I. Rapport Narratif

Contexte et Objectifs

Le projet d'Appui aux activités de pêche à Philibert s'inscrit dans le cadre du projet AbE (Adaptation basée sur les Ecosystèmes), un projet d'envergure nationale financé par le Fond Mondial pour l'Environnement, porté par le Ministère de l'Environnement via l'Agence Nationale des Aires Protégées. Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) est l'organe chargé de la supervision de ce vaste programme.

Les Lagons aux Bœufs font partie du Parc National des 3 Baies, zone déclarée protégée par l'Etat Haïtien. Le projet d'appui aux activités de pêche dans la zone vient renforcer les capacités techniques et économiques des riverains en vue de les porter à prendre conscience de l'importance de la zone et de les porter aussi à avoir un comportement respectueux de l'environnement tout en ayant une condition de vie socio économique améliorée.

Ce projet dont les retombées auront un impact positif sur le plan socioéconomique et environnemental a comme objectif général d'améliorer les conditions socioéconomiques des riverains de Philibert. Cet objectif général se définit dans les objectifs spécifiques suivants :

- Augmenter le revenu des pêcheurs de plus de 10%
- Renforcer les capacités techniques des pêcheurs
- Améliorer de 3 à 5% le pouvoir d'achat des habitants
- Créer 1753 emplois temporaires
- Produire 75,000 de poissons additionnels

A. Résumé de l'état d'avancement du projet

Les activités du projet ont démarré le 20 Novembre 2018. A date, les activités de sensibilisation ont été réalisées, un séminaire de formation a été également réalisé. On a aussi procédé à l'acquisition d'outils et matériaux nécessaires pour la confection des cages. Les bénéficiaires recrutés ont déjà débuté les activités de construction des cages.

Il a été noté une forte participation des gens dans l'implémentation du projet ; bon nombre de riverains se sont engagés pour la pleine réussite du projet.

Malgré quelques difficultés enregistrées en matière d'acquisition de matériels de construction des cages, les travaux se poursuivent et des démarches sont en cours en vue de résoudre ce problème.

B. Activités programmées et menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et résultats obtenus

Au cours de la première phase, différentes activités ont été réalisées. Parmi ces activités, on peut mentionner celles qui suivent :

1. Sensibilisation

La sensibilisation est une activité très importante dans ce projet. Il a pour but essentiel de mobiliser la population sur l'importance du projet ; elle cherche à impliquer le maximum de gens de la communauté dans les activités du projet en vue d'une meilleure appropriation de l'action. Pour sensibiliser la population, on a organisé des activités comme le lancement du projet, l'affichage des panneaux d'information sur le projet et des réunions communautaires.

En outre, une grande cérémonie a été organisée le 6 Décembre dernier en vue de lancer officiellement le projet. A cette occasion plusieurs secteurs ont manifesté leur présence. Il est important de signaler la présence de quelques personnes importantes dans cette cérémonie. Entre autres, on peut mentionner la présence de quelques Cadres d'organisation et de Responsables. Notons la présence d'un représentant du PNUD, de deux représentants du Parc National des 3 Baies, d'un Représentant de la Mairie de Philibert. Il y a lieu de noter aussi que la population a répondu en grand nombre à cet événement. Ils étaient venus de toute part : de Philibert, la zone du projet et des zones avoisinantes telles que Mapou, Meyak et Derac.

2. Sélection des bénéficiaires

Dans le cadre de ce projet, nous distinguons plusieurs sortes de bénéficiaires : les bénéficiaires des formations et les bénéficiaires des cages. La très grande majorité des gens sont doublement bénéficiaires. Avant de parvenir à la liste finale des bénéficiaires, différentes réunions ont été organisées pour leur donner des détails sur le projet : les objectifs visés, les résultats escomptés et les activités à entreprendre. Ces bénéficiaires ont été sélectionnés de concert avec les acteurs concernés par le projet. Pour les cages, au total, 50 bénéficiaires ont été sélectionnés dont 20 femmes et 30 hommes. Ces bénéficiaires viennent de différentes localités dont Mapou, Meyak, Philibert etc.

3. Formation technique

Les formations techniques s'adressent à un public cible mais diversifié. Il s'agit d'un ensemble de gens de la communauté qui sont concernés de près ou de loin par les activités de développement de la zone. Ils sont pour la plupart des membres d'organisations communautaires de base, des leaders communautaires, des notables, des pêcheurs, des planteurs etc. Ce sont, dans bien des cas, des gens qui ont la capacité de recevoir des formations et de les transmettre à d'autres membres de la population.

Au cours de cette période, le projet a organisé un séminaire de formation sur le Changement Climatique. Plus de 150 personnes ont pris part à ce séminaire. Grâce à ce séminaire, les participants sont bien imbus des enjeux climatiques. Ils ont compris les impacts qu'un mauvais comportement humain peut avoir sur le climat. Ils ont compris aussi qu'il faut des efforts humains en vue de lutter contre le phénomène du changement climatique.

Pour ce qui a trait aux séminaires de formation, le recrutement se fait avec le développement des activités. Pour la formation sur le changement climatique, parmi les 150 bénéficiaires retenus, il y a eu 62 femmes et 88 hommes. Ils étaient venus de différents horizons pour prendre part à cette s : Derac, Mapou, Meyak, Philibert et autres.

4. *Construction de cages*

Il est prévu de construire 50 cages dans ce projet. Pour ce faire, divers matériaux de construction ont été acquis. Il s'agit en autres des barres de PVC 4'', des barres de PVC 1'', des coudes 1'', des coudes 4'', des tés 1'', des marteaux, des cadres-scies, des scies, des colles PVC etc. Tous ces matériaux de plomberie servent à construire les cages.

5. *Mise en place des tableaux de visibilité*

Au cours de cette période, nous avons procédé à l'affichage des tableaux de visibilité. Cette activité est d'une grande importance pour le projet. Il donne des informations pertinentes sur le projet telles que son titre, son coût, l'organisme de financement, sa durée, les acteurs impliqués etc. Ces sont des informations qui sont très appréciées par la population.

C. Activités programmées mais non menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et justification du retard

Toutes les activités prévues pour cette période ont été réalisées

D. Activités programmées et devant être menées à terme pendant la période sur laquelle portera le prochain compte-rendu

1. Acquisition d'autres matériaux pour la construction des cages
2. Continuation des activités de construction des cages
3. Mise en place des cages
4. Entretien des bassins

5. Acquisition d'alvins
6. Soins et entretien des alvins
7. Mise en marché des poissons
8. Acquisition de matériels de commercialisation
9. Acquisition et distribution des matériels de pêche
10. Suivi/évaluation

E. Expériences, enseignements appris et difficultés rencontrées pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu

1. Expériences et Enseignements

Les riverains de Philibert ont développé une habileté très intéressante en matière de construction de cages. Certains bénéficiaires se disent prêts à acquérir des matériels pour construire leurs propres cages.

2. Difficultés rencontrées

Jusqu'à présent, le projet se déroule très bien. Toutefois, il faut signaler que certains matériels ne sont pas disponibles sur le marché local. Il s'agit des tuiles (filets pour cage, filet pour couverture, filet pour ceinture d'alimentation) et des alevins. Pour les tuiles, nous faisons actuellement des démarches auprès de certaines fermes dans la région métropolitaine de Port-au-Prince et aussi au niveau de la République Dominicaine. Quant aux alvins, on est presque sûr de pouvoir en trouver à Port-au-Prince. Grâce à la Direction Départementale de l'Agriculture du Nord Est, nous espérons avoir les informations nécessaires sur les centres de productions d'alvins et les fournisseurs de ce produit.

F. Documents justificatifs : le Bénéficiaire doit joindre des documents justificatifs supplémentaires et/ou des photos



Un groupe de participants au séminaire sur le changement climatique

Nom du coordonnateur: Jose Emmanuel

Signature : Emmanuel Jose



PARTIE II. Rapport Financier
RAPPORT INTERMEDIAIRE D'UTILISATION DES FONDS

Numéro de Projet: PID81100

Période : 20 Novembre 2017 au 15 Janvier 2018
 Date : 15 Janvier 2018
 Titre du projet : Appui aux activités de peche à Philibert
 Nom de l'OCB : Rasanbleman Peyizan Filibè (RPF)
 Date de signature de l'Accord : 13 Novembre 2017.

Tableau 1 : Rapport des dépenses journalières

DATE	15 JANVIER 2018						
PERIODE	NOVEMBRE 2017-JANVIER 2018						
NO DE LA SUBVENTION							
DATE DE SIGNATURE DE L'ACCORD	13 NOVEMBRE 2017						
ORGANISATION	RASANBLEMAN PEYZAN FILIBE (RPF)						
PROJET	APPUI AUX ACTIVITES DE PECHE A PHILIBERT (LAGONS AUX BOEUFS)						
Journal des dépenses							
Date	Rubrique budgetaire	Non du beneficiare	Piece	Description	Entrée	Sortie	Solde
13/11/2017		RPF		Balance d'ouverture	1 908 340,00	0	1 908 340,00

2017-05-12							1 908 340,00
2017-04-12	Mobilisation communautaire	Jean Luco	1	Assurer la Sonorisation, installation de tentes et Accessoire, pour la ceremonie de lancement		33 250	1 875 090,00
2017-04-12	Mobilisation communautaire	Saintirel Youseline	2	Restauration, nettoyage, et decoration de l'espace pour lancement du projet		46 750	1 828 340,00
2017-06-12	Mobilisation communautaire	Frtz Cillard	3	Fabrication et affichage de tableaux de visibilite		105 650	1 722 690,00
2017-11-12	Seminaire sur changement climatique	Jean Luco	4	Restauration des participants au seminaire de formation sur le changement climatique		50 000,00	1 672 690,00
2017-12-12	Frais	St juste Franteau	5	Deplacement		7 000,00	1 665 690,00

2017-12-12	seminaire sur changement climatique	Romel StCyr	6	Intervenant (preparation de modules, achat materiels de formation, espace, equipement etc..)	165 000	1 500 690,00
18/12/2017	Materiels de Peche	Nagara Commercial	7	Achat Materiels	490 000,00	1 010 690,00
18/12/2017	Frais	Camy Macien	8	Transport materiels	15 000,00	995 690,00
18/12/2017	Mobilisation communautaire	Claude Marie Pierre Louis	9	Affichage Bandroles	30 000,00	965 690,00
18/12/2017	Frais	Jose Emmanuel	10	Deplacement	4 000,00	961 690,00
18/12/2017	Frais	Bien-Aime Wikenson	11	Deplacement	2 000,00	959 690,00
18/12/2017	Frais	Odule Augustin	12	Deplacement	18 500,00	941 190,00
18/12/2017	Frais	Obei Dolce	13	Deplacement	18 500,00	922 690,00
22/12/2017	Constructions descages	Jose Emmanuel	14	Paiement des travailleurs	192 100,00	730 590,00
28/12/2017	Personnel	Registe Prudhomme	15	Salaire	10 000,00	720 590,00
28/12/2017	Personnel	Bien-Aime Wikenson	16	Salaire	32 000,00	688 590,00
28/12/2017	Personnel	Emmanuel Ariane	17	Salaire	20 000,00	668 590,00
28/12/2017	Personnel	St juste Loudrige	18	Salaire	20 000,00	648 590,00
28/12/2017	Personnel	Odule Augustin	19	Salaire	50 000,00	598 590,00
28/12/2017	Personnel	Obei Dolce	20	Salaire	45 000,00	553 590,00
28/12/2017	Personnel	Gesner Emmanuel	21	Salaire	20 000,00	533 590,00

Tableau 2 : Rapport des dépenses cumulées

Postes de dépenses	Budget Global	Dépenses totales	Dépenses cumulées à dates	Solde
Mobilisation communautaire	353,500.00	240,650.00	240,650.00	112,850.00
Formation/Séminaires	1,044,500.00	215,000.00	215,000.00	829,500.00
Matériel de formation	72,000.00	4,035.00	4,035.00	67,965.00
Acquisition Matériel de pêche	1,070,300.00	570,960.00	570,960.00	499,340.00
Construction de cages	1,173,000.00	379,100.00	379,100.00	793,900.00
Personnel	788,000.00	394,000.00	394,000.00	394,000.00
Frais Divers	269,550.00	102,365.00	102,365.00	167,185.00
TOTAL	4 770 850,00	1,906,110.00	1,906,110.00	2,864,740.00

Colonne 1 et Colonne 2 sont tirées du budget approuvé.

Colonne 3 est tirée du tableau 1 des dépenses journalières. Ce sont les dépenses SEULEMENT POUR CETTE PERIODE

Colonne 4 indique le total des dépenses pour cette période PLUS TOUTES LES DEPENSES ANTERIEURES.

Colonne 5 reflète qui reste à dépenser. Cette colonne NE DEVRAIT JAMAIS avoir une balance négative.

Préparé par : Wikenson Bien Aimé

Certifié par : Jose Emmanuel

Bien-Aimé Wikenson



Emmanuel Jose

Date : *15/01/18*

Date : *15/01/18*

Note : Des copies de Reçus, Factures ou toutes autres pièces justificatives doivent être attachées à ce rapport.

Subvention n°: PID81100

Période d'exécution du contrat : 20 novembre 2017-19 mai 2018

Organisation

Rassembleman Peyizan Filibè

Rapport financier intermédiaire période: Novembre 2017-Janvier 2018	Budget prévu au contrat				Dépenses effectivement encourues				
	Unité	# d'unités	Coût unitaire	Coût Total	# d'unités	Coût unitaire	Coût total	Coûts rapport intermédiaire	Solde
		(a)	(b)	y=(a)*(b)	(c)	(d)	h=(c)*(d)	(f)	(y)-(f)
Poste de dépenses									
I. Mobilisation communautaire									
Affichage de billboards	unité	2	53,000.00	106,000.00	FFT	FFT	105,650.00	105,650.00	350.00
Affichage de banderole	unité	3	10,000.00	30,000.00	3	10,000.00	30,000.00	30,000.00	0.00
Rencontres avec les autorités locales/OCBs	unité	5	12,500.00	62,500.00	2	12,500.00	25,000.00	25,000.00	37,500.00
Maillots	unité	200	375.00	75,000.00	0	375.00	0.00	0.00	75,000.00
Lancement	unité	1	80,000.00	80,000.00	1	80,000.00	80,000.00	80,000.00	0.00
Sous-total Mobilisation communautaire (1)				353,500.00			240,650.00	240,650.00	112,850.00
II.- Formations									
2.1.- Séminaire sur l'Écloserie									
Restauration	H/j	200	250.00	50,000.00	0	250.00	0.00	0.00	50,000.00
Préparation de modules	unité	2	30,000.00	60,000.00	0	30,000.00	0.00	0.00	60,000.00
Impressions/copies	millier	1	1,500.00	1,500.00	0	1,500.00	0.00	0.00	1,500.00

Intervenant/consultant	H/J	2	30,000.00	60,000.00	0	30,000.00	0.00	0.00	60,000.00
Sous-total seminaire sur l'Ecloserie (2)				171,500.00			0.00	0.00	171,500.00
2.2.- Seminaire sur les techniques de soin et d'entretien des alvins									
Restauration	h/j	200	250.00	50,000.00	0	250.00	0.00	0.00	50,000.00
Preparation de modules	millier	3	30,000.00	90,000.00	0	30,000.00	0.00	0.00	90,000.00
Impressions/copies	unité	1	1,500.00	1,500.00	0	1,500.00	0.00	0.00	1,500.00
Intervenant/consultant	h/j	3	25,000.00	75,000.00	0	25,000.00	0.00	0.00	75,000.00
Sous-total Seminaire sur les techniques de soin et d'entretien des alvins (3)				216,500.00			0.00	0.00	216,500.00
2.3-Seminaires de formation sur le changement climatique									
Restauration	h/j	200	250.00	50,000.00	200	250.00	50,000.00	50,000.00	0.00
Preparation de modules	millier	3	30,000.00	90,000.00	3	30,000.00	90,000.00	90,000.00	0.00
Impressions/copies	unité	1	1,500.00	1,500.00	0	1,500.00	0.00	0.00	1,500.00
Intervenant/consultant	h/j	3	25,000.00	75,000.00	3	25,000.00	75,000.00	75,000.00	0.00
Sous- total Seminaires de formation sur le changement climatique (4)				216,500.00			215,000.00	215,000.00	1,500.00
2.4.- Seminaire sur les techniques de conservation des fruits de mer									
Restauration	h/j	200	250.00	50,000.00	0	250.00	0.00	0.00	50,000.00
Preparation de modules	millier	3	30,000.00	90,000.00	0	30,000.00	0.00	0.00	90,000.00
Impressions/copies	unité	1	5,000.00	5,000.00	0	5,000.00	0.00	0.00	5,000.00
Intervenant/consultant	h/j	3	25,000.00	75,000.00	0	25,000.00	0.00	0.00	75,000.00
techniques de conservation des fruits de mer (5)				220,000.00			0.00	0.00	220,000.00

2.5.- Seminaire sur la gestion financière									
Restauration	h/j	200	250.00	50,000.00	0	250.00	0.00	0.00	50,000.00
Preparation de modules	millier	3	30,000.00	90,000.00	0	30,000.00	0.00	0.00	90,000.00
Impressions/copies	unité	1	5,000.00	5,000.00	0	5,000.00	0.00	0.00	5,000.00
Intervenant/consultant	unité	3	25,000.00	75,000.00	0	25,000.00	0.00	0.00	75,000.00
Sous- total Seminaires sur la gestion financière (6)				220,000.00			0.00	0.00	220,000.00
Total II				1,044,500.00			455,650.00	455,650.00	829,500.00
3. Materiels de formation									
Marquer	boite	4	550.00	2,200.00	0	550.00	0.00	0.00	2,200.00
Plume	boite	4	350.00	1,400.00	0	350.00	0.00	0.00	1,400.00
Cachier	boite	4	1,500.00	6,000.00	0	1,500.00	0.00	0.00	6,000.00
Filpchat	unité	4	4,850.00	19,400.00	FFT	4,850.00	1,035.00	1,035.00	18,365.00
Location generatrice/carburant	unité	4	6,500.00	26,000.00	FFT	6,500.00	3,000.00	3,000.00	23,000.00
Location projecteur	unité	4	4,250.00	17,000.00	0	4,250.00	0.00	0.00	17,000.00
Sous- total Materiels de formation (7)				72,000.00			4,035.00	4,035.00	67,965.00
4. Acquisition materiels de peches									
4.1. Intrants									
PVC 4 "	barre	70	2,800.00	196,000.00	100	2,800.00	280,000.00	280,000.00	-84,000.00
PVC2"	barr	70	950.00	66,500.00	0	950.00	0.00	0.00	66,500.00
fil à ligaturer	rouleau	4	3,500.00	14,000.00	0	3,500.00	0.00	0.00	14,000.00

Colle PVC	unité	15	600.00	9,000.00
Tuile	rouleau	40	2,500.00	100,000.00
Motos à 3 roues	unité	1	200,000.00	200,000.00
Courde 2"	unité	216	100.00	21,600.00
Courde 4"	unité	216	450.00	97,200.00
Igloos	unité	6	15,000.00	90,000.00
Acquisition d'alvin	millier	52	500.00	26,000.00
Materiels de peches				250,000.00
Sous Total Intrants (8)				1,070,300.00
5. Activites de construction de 50 cages				
Superviseur	h/j	76	750.00	57,000.00
chef d'equipe	h/j	150	500.00	75,000.00
Ouvriers constructeurs	h/j	1200	300.00	360,000.00
Manutentionnaire	h/j	310	300.00	93,000.00
Suivi et entretien	h/m	40	7,200.00	288,000.00
Nourriture pour alvins				300,000.00
Sous-Total Activites de construction de 50 cages (9)				1,173,000.00
6.- Personnel				
Chef de projet	h/m	4	50,000.00	200,000.00
Agronome	h/m	4	45,000.00	180,000.00

FFT	FFT	12,600.00	12,600.00	-3,600.00
0	2,500.00	0.00	0.00	100,000.00
0	200,000.00	0.00	0.00	200,000.00
0	100.00	0.00	0.00	21,600.00
FFT	FFT	147,110.00	147,110.00	-49,910.00
0	15,000.00	0.00	0.00	90,000.00
0	500.00	0.00	0.00	26,000.00
		131,250.00	131,250.00	118,750.00
		570,960.00	570,960.00	499,340.00
33	750.00	24,750.00	24,750.00	32,250.00
90	500.00	45,000.00	45,000.00	30,000.00
FFT	FFT	309,350.00	309,350.00	50,650.00
0	300.00	0.00	0.00	93,000.00
0	7,200.00	0.00	0.00	288,000.00
0		0.00	0.00	300,000.00
		379,100.00	379,100.00	793,900.00
2	50,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00
2	45,000.00	90,000.00	90,000.00	90,000.00

Administrateur/comptable	h/m	4	32,000.00	128,000.00
Agents de liaison	h/m	12	20,000.00	240,000.00
Gardien	h/m	4	10,000.00	40,000.00
Sous-Total Personnel (10)				788,000.00
7. Frais divers				
Transport, déplacements, carburant etc.)	Forfait	4	50,000.00	200,000.00
Communication (internet, cartes de recharge....)	Forfait	4	15,000.00	59,150.00
Impressions/copies	Forfait	4	2,600.00	10,400.00
Sous-Total Frais (11)				269,550.00
Grand Total (1 a 11)				4,770,850.00

2	32,000.00	64,000.00	64,000.00	64,000.00
6	20,000.00	120,000.00	120,000.00	120,000.00
2	10,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00
		394,000.00	394,000.00	394,000.00
FFT	FFT	101,000.00	101,000.00	99,000.00
0	15,000.00	0.00	0.00	59,150.00
FFT	FFT	1,365.00	1,365.00	9,035.00
		102,365.00	102,365.00	167,185.00
		1,906,110.00	1,906,110.00	2,864,740.00

NOTE: Pour les besoins du projet, certains items ont été remplacés par d'autres. En effet, en lieu et place de coudes 2" et de tuyaux 2", on a acheté des coudes de 1" et de tuyaux de 1". De même, certains matériels prévus dans le budget tels les marteaux, les lames-scies, les cadres-scies, les tees 1" nécessaires pour la construction des cages entrent dans les dépenses prévues pour l'acquisition des "matériels de pêche".

